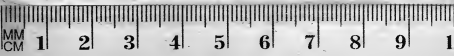


# ÉLOGE

DE

**PIERRE-VICTURNIEN VERGNIAUD.**



ÉLOGE

DE

PIERRE-VICTURMIEN VERONIAUD.





# ÉLOGE

DE PIERRE-VICTURNIEN VERGNIAUD,  
Avocat au parlement de Bordeaux, député par le Département de la Gironde à l'Assemblée législative et à la Convention nationale.

*Ouvrage qui a obtenu la médaille d'or, à la Séance du 24 Mai 1809, de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS de Limoges, Département de la Haute-Vienne.*

PAR

Mr. GÉDEON GENTY-DE-LABORDERIE, Officier de la Garde-d'honneur de Limoges, Bachelier, étudiant à l'École de Droit de Poitiers.

---

Vir probus, dicendi peritus.

Il fut homme de bien et grand Orateur.

---

MESSIEURS,

IL est des hommes, que la nature doue de talens extraordinaires, en même-temps qu'elle

leur donne une grandeur, une force de caractère propre à faire ressortir ces heureuses dispositions dans tout leur jour. Dans les temps calmes, ces hommes s'élèvent aisément et brillent au-dessus des autres hommes qui parcourent avec eux la même carrière; mais s'ils se présente quelque circonstance difficile, leur génie se développe, leurs facultés se perfectionnent, leur esprit paraît plus élevé, leur imagination plus fertile, leur jugement plus sûr, leur fermeté d'ame plus inébranlable. Cette vérité que confirme l'expérience de tous les siècles, peut recevoir ici son application dans la personne de **PIERRE-VICTURNIEN VERGNIAUD**, né à Limoges, le 31 mai 1753, reçu avocat au parlement de Bordeaux en 1781, député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale de France en 1791, 1792 et 1793, mort à Paris, le 31 octobre 1793, sur la place de la Révolution, dont je vais entreprendre de faire l'éloge. O *Vergniaud*! pourquoi faut-il que je ne puisse rappeler tes vertus sans r'ouvrir des plaies que le temps à presque fermées, et troubler le plaisir de nos étonnantes victoires, par le souvenir déchirant de nos malheurs passés. Semblable en tout point au modèle que Cicéron nous a tracé du véritable orateur, *Vergniaud* fut homme de bien et très-habile dans l'art de bien dire. S'il n'eut eu que des talens sans vertus, ses

talens eussent brillé d'un éclat moins pur et moins vrai ; et s'il n'eut été qu'un honnête homme, sa mémoire serait aujourd'hui moins célèbre : mais il fut en même-temps homme de bien et grand orateur, et son nom vivra dans la postérité la plus reculée. Heureuse ville qui fut son berceau, félicite-toi de lui avoir donné le jour ; une autre cité, qui vit briller dans son sein ce beau talent, encore à son aurore, pourra peut-être t'envier ce bonheur et montrer avec orgueil son nom sur le registre de ses citoyens ; mais si cet éloge est approuvé par vous, Messieurs, s'il passe, avec le nom de *Vergniaud*, jusques à nos derniers neveux, les générations apprendront que la ville de Limoges, jalouse de ses droits sur la mémoire de ce grand homme, voulut les consacrer en proposant la première son éloge au talent, et lui éleva ainsi dans son sein un monument immortel de regrets, de reconnaissance et d'admiration.

Pierre-Victurnien *Vergniaud*, sentit de bonne heure, Messieurs, que les plus heureuses dispositions de la nature languissent sans l'étude. La terre la plus fertile a besoin de culture, et l'esprit sans la science ne produit que des germes sans vigueur et sans force. Dans un âge où communément l'extrême délicatesse des organes, l'inconstance et la mobilité de caractère et d'humeur, ne permettent pas de s'appesantir

sur des vérités profondes et sérieuses ; le jeune *Vergniaud* semblait sentir déjà toute l'importance du bon emploi de ses premières années et leur influence nécessaire sur ses destinées futures. Une émulation louable excitait en lui de généreux efforts , sans qu'il fût besoin de les provoquer par des promesses ou des menaces , et déjà l'on pouvait dire de lui qu'il aimait la gloire pour la gloire , et le travail pour le travail lui-même.

Un grand administrateur dont le souvenir est cher à la France , et particulièrement à cette province qui lui doit les progrès de sa civilisation et de son industrie ; Turgot , protecteur éclairé des belles-lettres , comme il le fut de l'agriculture , du commerce et des arts , découvrit dans les premiers essais de *Vergniaud* , le germe d'un beau talent ; il ne se contenta pas de lui donner de stériles éloges , il lui fournit lui-même les moyens de se préparer à se lancer un jour dans la carrière où il s'est immortalisé depuis. Sans cette ressource , la modicité de sa fortune lui en aurait peut-être à jamais interdit l'entrée. C'est ainsi que les bienfaits de l'homme riche ou de l'homme puissant peuvent s'étendre sur une nation toute entière , et quelquefois sur une suite de générations , lorsqu'il les verse à propos sur la tête d'un homme de mérite. Le jeune *Vergniaud* , après avoir terminé avec succès ses

cours de mathématiques et d'humanités dans la ville de Limoges, se rendit à Paris pour y jouir des avantages d'une bourse, que son illustre protecteur venait d'obtenir pour lui au collège du Plessis.

Un séjour de quelques années dans une grande ville et particulièrement dans la capitale, sans être précisément d'une nécessité indispensable pour le développement du talent, lui devient cependant très-favorable; des motifs d'émulation plus pressans, un plus grand nombre de concurrens et de rivaux, des maîtres très-habiles dans l'art d'enseigner, la facilité de puiser dans les sources, l'estime publique, enfin, et la considération particulière dont jouissent les personnes, qui cultivent, avec quelque distinction, les lettres et les arts; tout contribue dans une grande ville à donner au jeune élève, un degré d'activité dans l'esprit, une ardeur de travail, un besoin de succès qu'il ne peut avoir dans les provinces. Les Romains dans les plus beaux siècles de leur littérature et de leur gloire, envoyaient leurs jeunes gens se former à l'école d'Athènes: Paris est pour les provinces de la France, disons mieux, il est pour le monde entier ce qu'Athènes était pour Rome, le centre des lumières, des connaissances et du goût.

Il ne manque pour l'ordinaire au jeune homme

qui a fait de bonnes études , qu'un guide sûr pour le conduire dans la carrière qu'il désire parcourir ; pour le soutenir lorsqu'il y fait les premiers pas. *Vergniaud* eut l'avantage de rencontrer dans Mr. Dupaty , alors avocat général au parlement de Bordeaux , non-seulement un protecteur , mais encore un conseil et un ami , lorsqu'il fit son entrée au bareau , pour y plaider sa première cause. Ce magistrat l'honorait déjà , depuis quelque temps , de sa confiance et de son amitié ; il l'avait placé auprès de lui en qualité de son secrétaire , et quand il jugea le moment favorable , il l'engagea à produire son talent en public. *Vergniaud* justifia dans cette circonstance l'attente générale et le suffrage éclairé de son généreux Mécène.

M. Dupaty avait une ame ardente et pleine d'une sensibilité expansive ; on se rappelle avec quelle véhémence il plaida dans plusieurs occasions la cause de l'innocence opprimée et victime d'une aveugle erreur. Si le goût le plus pur ne se fait pas toujours remarquer dans son style , si l'esprit à prétention , si le ton déclamatoire et sententieux y tiennent trop souvent la place du sentiment du beau et du vrai , il montre du moins constamment des vues droites et honnêtes , une certaine énergie contre ce qui blesse les droits naturels et civils , un amour ardent de la justice et de l'humanité , enfin , un tendre attachement



pour la patrie. *Vergniaud* sans doute, eut appris de lui toutes ces vertus, s'il n'en eut porté déjà le germe précieux dans son cœur; mais je doute que Dupaty ait enseigné à *Vergniaud* l'art d'écrire, c'est-à-dire, ces formes élégantes et pures dont les anciens nous ont laissé le modèle; ou s'il est vrai que *Vergniaud* ait suivi quelque tems Dupaty, comme son maître, on peut dire que l'écolier ne tarda pas à surpasser celui dont il se plaisait à suivre les préceptes.

L'orateur du barreau, Messieurs, doit réunir une logique vigoureuse et pressante à une diction correcte, élégante et variée. Son double but est de convaincre et de persuader; d'éclairer l'esprit et de toucher le cœur. L'art du raisonnement exige une marche régulière, un ordre dans les idées qui fait passer successivement d'une vérité démontrée ou convenue, à une vérité qu'on veut établir. Le dialecticien ne s'occupe que de convaincre, il entasse preuves sur preuves, il ne cherche point à plaire, il ne vise qu'à forcer l'esprit à se rendre à ses démonstrations. Mais s'il est des questions assez intéressantes en elles-mêmes pour attirer et fixer toute l'attention de l'auditeur, il en est un bien plus grand nombre qui ne le deviennent que par les circonstances dont elles sont accompagnées, par la qualité des personnes qu'elles concernent, enfin par l'art avec lequel elles sont traitées. C'est ici, Messieurs, le point

de supériorité de l'éloquence , sur la simple dialectique ; c'est le signe éclatant de la puissance de l'orateur et son plus beau triomphe.

En effet , pendant que le dialecticien fatigue par son argumentation sèche et aride , l'orateur s'empare tour à tour de l'arme du raisonnement et du levier moral des passions qu'il excite ou qu'il calme à son gré ; il dispose ses moyens , il dirige ses attaques , il varie sa défense ainsi qu'il lui plaît. Tantôt il attaque brusquement son sujet , il saisit son adversaire , il le presse , il l'accable ; et tantôt plus timide ou plus circonspect , au premier abord il prend un long détour pour arriver à lui , il s'adresse aux juges , il interpelle les auditeurs , il implore leur appui , il convient de ses faibles moyens , il fait valoir la position délicate où il se trouve , il cherche à intéresser , à émouvoir ; et lorsqu'il s'aperçoit qu'il a produit l'effet qu'il attendait , il reprend confiance , il quitte son attitude et son maintien de suppliant , il s'élève , il s'anime , il mesure son adversaire , il lui lance des traits vifs et pressans , il joint quelquefois l'ironie à la force des preuves qu'il produit , et finit par l'accabler du poids de toute son éloquence. D'autres fois , se sentant comme inspiré par la grandeur de son sujet , il disserte d'un ton plein de dignité sur les grands intérêts des hommes en général , sur les rapports des sociétés entr'elles , sur les droits communs et les

devoirs réciproques des membres qui les composent, il aborde les grandes questions philosophiques; et après s'être, pour ainsi dire, entouré d'un certain nombre de vérités incontestables, il s'en fait une espèce de rempart pour repousser les attaques de son adversaire ou diriger les siennes d'une manière plus sûre. Enfin, le plus souvent il essaie de ramener le juge, qui, par la nature de ses fonctions, se trouve en ce moment placé au-dessus de l'homme, aux sentimens de la fragile et compatissante humanité; il le fait descendre jusqu'à lui, il ose lui parler comme à son semblable, le placer dans la position où il se trouve, lui demander ce qu'il ferait, ce qu'il dirait, si le hasard, si la fatalité des circonstances le réduisaient à la condition de son client. Supposant alors que le silence du juge est une espèce d'aveu de sa conviction, il rentre dans sa cause et fait valoir avec art tous les moyens qui sont en son pouvoir. C'est ainsi que l'orateur se multiplie en quelque sorte lui-même, soit dans l'attaque, soit dans la défense, en prenant successivement tous les tons qui peuvent convenir à son sujet.

Vous le savez, Messieurs, personne ne connut mieux que *Vergniaud*, toutes les ressources et toute la puissance de l'art oratoire sur les esprits. Nourri de la lecture assidue des grands maîtres et des plus beaux modèles de l'antiquité, il se forma à leur école et travailla toute sa vie à per-

fectionner les grands talens qu'il avait reçus de la nature. Également éloigné de cette enflure puérile et ridicule , qui tend à donner aux petites choses une importance et une dignité qui n'appartiennent qu'aux grandes , et de cette trivialité qui dégrade et fait mépriser l'art lui-même , son style conserve toujours la noblesse et la mesure qui conviennent. Ennemi des jeux de mots , des expressions recherchées et précieuses , des tournures guindées ou à prétention , dont quelques orateurs à la mode ont fait un si coupable usage , il montre habituellement une gravité , une décence , une retenue qui font honneur à ses principes et à son goût. Aussi ses plaidoyers sont ils généralement pleins de logique et de force. Ce n'est pas qu'il dédaigne les formes aimables et gracieuses : plus d'une fois on le vit déployer toutes les richesses d'une imagination brillante , jeter avec profusion des fleurs sur son sujet , mais on peut dire que son esprit , était plus naturellement d'un caractère sérieux et même un peu sévère. Il repoussait les ornemens étrangers comme des ornemens superflus , et se contentait de puiser dans le fond même de son sujet tous ses moyens pour intéresser et pour plaire.

C'est-là , vous le savez , Messieurs , le précepte des grands maîtres ; et tous ceux qui s'en écartent , courent risque de fatiguer l'attention par des digressions forcées , et d'affaiblir l'intérêt en faisant

pêrde de vue le sujet principal. Les jeunes orateurs , dont le jugement n'est pas encore formé , sont assez disposés à donner dans cet écueil , que savent éviter les talens , qui ont atteint leur degré de maturité ; ils entassent , sans discernement et sans mesure , ornement sur ornement , et prennent pour de vraies richesses tout ce faux brillant que leur imagination leur fournit malheureusement avec une espèce d'indiscrétion. Les célèbres orateurs de la Grèce et de Rome , leur apprendront à retrancher impitoyablement toutes ces prétendues beautés , et à se renfermer dans leur sujet qui doit toujours leur former les moyens de leur cause : mais pour pouvoir espérer cet avantage , il faut qu'ils commencent avant tout , par bien étudier la question , par chercher à en bien connaître toute la profondeur et toute l'étendue , à en découvrir les rapports avec les grands principes de la législation et des mœurs ; alors jailliront pour eux de toute part des sources abondantes de raisonnement directs et de mouvemens oratoires ; alors la richesse de l'expression ne leur manquera pas , car il est de la nature de l'éloquence comme de la beauté , de porter avec elle sa propre parure , et de charmer par ses propres attraits.

J'ai dit , Messieurs , que l'orateur devait , avant tout , étudier les rapports de son sujet , avec les principes de la législation et des mœurs ; c'est

dire assez, qu'il ne doit pas prostituer son talent à la défense des causes contraires à l'honnêteté, à la probité et aux mœurs; et c'est encore ici, que *Vergniaud* peut être honorablement cité comme leçon et comme exemple. On ne le vit jamais, séduit par un or corrupteur, couvrir la mauvaise foi de l'égide protectrice de son éloquence. Aussi, dans les causes délicates et difficiles, résultait-il une espèce de prévention favorable à son client, de l'acceptation seule que *Vergniaud* avait faite de sa défense. C'est ainsi que l'homme de bien environne, de sa propre réputation, ses parens, ses amis, ses domestiques, tout ce qui l'approche, et fait réjaillir sur eux une partie de l'estime publique et de la considération dont il jouit. Cicéron veut que l'orateur soit en même-tems un homme probe, et ce n'est pas sans raison; car s'il ne l'était pas, il serait nécessairement le plus dangereux des hommes. Il n'appartient pas à tous de pouvoir démêler le faux d'avec le vrai; de pouvoir suivre le méchant dans les détours ténébreux, où il cherche à cacher ses complots, ses crimes et ses rapines; si l'homme instruit dans toutes les parties de la dialectique, si celui qui, par son caractère et ses fonctions, est investi de la confiance publique, se trouve capable d'accepter une portion, dans ces dépouilles sacrilèges, que deviendra la malheureuse victime de cette ligue coupable? Que deviendront le pupile et l'orphelin? Que de-

viendra la société elle-même, s'il faut sans cesse se défier, même de ceux qui s'annoncent pour être, par état, les défenseurs de la justice et de l'innocence opprimée ? *Vergniaud*, Messieurs, justifia, toute sa vie, le titre honorable d'avocat, qui, dans l'esprit des gens de bien, répond à celui de protecteur du faible, et de défenseur du bon droit. Souvent il refusa des causes qui pouvaient lui promettre des émolumens considérables, pour se charger gratuitement de la défense de quelques infortunés; et qu'on ne croie pas, Messieurs, que l'état de la fortune le mit au-dessus de pareils sacrifices : *Vergniaud* n'avait d'autres revenus que les fruits de son travail; il n'a laissé d'autre héritage que le souvenir de ses vertus. Bon fils, ami généreux, il partagea toujours avec les siens, ses moyens d'existence ainsi que ses loisirs et ses affections. Livré tout entier à l'étude et à la réflexion, il mûrissait dans le silence et la retraite les grandes questions de jurisprudence et de législation qu'il développait ensuite, et dont il faisait l'application, dans ses plaidoyers avec une éloquence entraînant. Il avait un travail facile, fruit heureux de ses longues méditations : l'homme qui passe sa vie au milieu des distractions du monde et des plaisirs bruyans, n'a pas le temps de penser; il ne peut produire que des ouvrages superficiels; et d'ailleurs, à cette époque, que de connaissances ne fallait-il pas posséder à fond, pour exercer,

avec quelque distinction , la profession d'avocat , dans une cour souveraine ? Que de lois , que de réglemens , que d'arrêts , que de coutumes , que de commentaires à étudier , à expliquer , à concilier ! Le juge le plus instruit craignait de n'être pas assez éclairé ; et l'avocat honnête-homme , tremblait dans sa conscience timorée , de trahir les intérêts de sa partie , en négligeant de connaître ou de faire valoir tous ses moyens. Aujourd'hui que la législation est simplifiée , l'avocat a , sans doute , plus de tems à donner à d'autres études accessoires , mais non moins utiles. Cependant , pour peu qu'il songe que la fortune , et quelque fois , la vie de son client sont , pour ainsi dire , entre ses mains , puisque lui seul est chargé d'éclairer les juges , combien ne doit-il pas porter d'exactitude et d'attention dans l'examen des pièces de conviction ? Combien ne doit-il pas mettre de zèle et de soin pour en faire sentir tout le mérite , par une diction claire , précise et éloquente. Dans la carrière de l'avocat , comme dans celle du juge , tous les instans sont comptés ; tous sont nécessairement remplis par l'étude et la méditation. Aussi quelles jouissances délicieuses et pures pour l'orateur sensible et honnête , lorsqu'après avoir sauvé la fortune , l'honneur ou la vie de son semblable , il peut , en rentrant chez lui , se dire à lui-même , comme l'Empereur Titus : *Je n'ai pas perdu ma journée !* Quelle fut flatteuse pour l'ame sensible de



*Vergniaud*, celle où, contre l'usage du bareau, et dès son entrée dans la carrière, il arracha les applaudissemens d'un auditoire aussi nombreux qu'éclairé ! Il plaidait pour les négocians de Bordeaux contre Desvignes, qui les avait accablé d'injures, dans un mémoire dirigé contr'eux. Plein de zèle pour ses cliens, excité par l'aspect d'une assemblée choisie, l'éloquent avocat, parle d'abondance : il s'abandonne au feu de son génie, courant dans le sentier nouveau que son imagination lui découvre ; son style, toujours soutenu par une vigueur qui le caractérise, se passionne, s'enflamme ; son enthousiasme porte de toutes parts la conviction du crime qu'il foudroie. L'auditeur, entraîné par la véhémence qui entraîne l'orateur lui-même, oublie le respect qu'il doit à la cour, et s'abandonne à l'élan de son ame enthousiasmée. Le Parlement, rempli d'admiration pour un talent aussi rare, députe plusieurs de ses membres pour complimenter le jeune orateur. Quel avocat reçut jamais un aussi bel hommage ? L'ame de *Vergniaud*, Messieurs, était organisée de manière à sentir vivement de pareilles jouissances, car il était vertueux. Il est à croire que s'il éprouva quelques chagrins, dans la carrière du barreau, qu'il parcourut avec tant de gloire, il y recueillit encore plus de douceurs, puisque les succès les plus brillans l'accompagnèrent presque toujours, jusqu'au moment où, forcé d'accepter les témoignages honorables

d'estime et de confiance, qu'il reçut de la ville de Bordeaux, il alla prendre place, comme son représentant, à l'assemblée législative, qui venait de succéder à l'assemblée constituante.

Ici, Messieurs, se présente un nouvel ordre de choses; ce n'est plus un simple citoyen, dont j'ai à vous entretenir, plaidant, dans l'étroite enceinte d'un palais de justice, avec éloquence une cause particulière, et qui vous est étrangère; c'est un homme chargé de défendre, aux yeux du monde entier, les grands principes de la morale, de la justice et de l'organisation sociale; un homme dont la mission est de veiller aux intérêts, non-seulement de la province qui l'envoie, mais encore de toutes les provinces qui sont réunies avec elle sous un même chef et sous les mêmes lois; ce n'est plus un simple jurisconsulte, dont les décisions font autorité pour l'explication des lois; c'est un homme chargé lui-même de faire les lois, qui doivent désormais gouverner un grand peuple; ce n'est plus, en un mot, un homme privé, c'est un homme public, que je vous prie de suivre avec moi, sur le plus vaste des théâtres. Je sens ici, Messieurs, que mon sujet s'élève à une hauteur où les talens ordinaires ont peine à se soutenir. J'ai besoin de tout le secours et de toute la faveur de votre bienveillance. En effet, ce sont des événemens de la plus haute importance que je vais rappeler à vous-mêmes, qui en avez

été les témoins, des événemens qui touchent vos plus chers intérêts, et qui, long-tems, ont laissé vos destinées dans une affreuse incertitude. Comment puis-je parler devant vous de *Vergniaud*, homme public et législateur, sans m'exposer à être prévenu par vous, dans tout ce que je vais dire? Que puis-je vous apprendre que vous ne sachiez aussi bien, et sans doute mieux que moi? Cependant il faut que je remplisse la tâche qui m'est imposée, et si je ne puis justifier, sous certains rapports, la témérité de mon entreprise, je ne dois pas du moins l'abandonner par défaut de courage, sur-tout si votre indulgence daigne soutenir mes faibles efforts.

*Vergniaud*, Messieurs, ne se dissimulait point les dangers, au milieu desquels il allait occuper le nouveau poste, qui venait de lui être assigné; mais il avait aussi la conscience de ses principes et de sa vertu. Prêt à tous les événemens, il voyait le péril sans le craindre, semblable au guerrier intrépide, qui marche au combat et brave la mort qui l'attend. *Je vais à la gloire ou à l'échafaud*, dit-il, d'un grand sang-froid, à ses amis, en traversant les murs de cette ville: quelques-uns regardèrent ce propos, comme un pressentiment secret de sa malheureuse destinée; le plus grand nombre n'y vit qu'un sentiment profond de ses devoirs et sa ferme résolution de ne jamais s'en écarter, quand il devrait

lui en coûter la vie. Eh ! quel homme, Messieurs, avait plus de droits que *Vergniaud* de dire qu'il allait à la gloire ? Oserait-on lui faire en ce moment le reproche d'une vaine présomption ? Tous ceux qui savent combien il fut toujours modeste, au milieu de ses succès et de ses triomphes ; tous ceux qui ont connu la noble franchise de son ame, la pureté de ses intentions, la fermeté de son caractère, pourront croire à son généreux dévouement pour la patrie ; mais se garderont bien de lui supposer, à cette époque, les calculs intéressés de son élévation personnelle. *Vergniaud*, Messieurs, vous le savez, marchait en effet à la gloire, mais c'était, comme il le dit lui-même, *au travers des précipices et des régions de la mort.*

Quelques gens de bien pouvaient se flatter encore de la conservation ou, si l'on veut, du rétablissement de l'ordre. L'Assemblée constituante, avant de se séparer, avait porté quelques décrets salutaires, propres à comprimer les factions ; mais elle avait fait la faute irréparable d'abandonner le timon des affaires, avant d'avoir affermi son ouvrage. Les passions, mal éteintes, étaient encore dans une dangereuse fermentation ; et les parties, en présence, semblaient n'attendre que l'occasion d'en venir aux mains. Les députés de l'assemblée législative, en arrivant dans la capitale, s'empressaient de se faire inscrire parmi les membres des sociétés politiques qui divisaient alors l'opinion.

La plus célèbre, sous le nom de Club des Jacobins, présentait deux partis qui, quoique siégeant dans la même enceinte, marchaient à un but opposé.

Au premier se ralliaient tous les hommes mécontents de la nouvelle constitution, de quelques factions qu'ils fussent d'ailleurs, orléanistes, républicains ou anarchistes. A leur tête on voyait des hommes ambitieux et intriguans, les uns profondément hypocrites, les autres ouvertement pervers; ceux-ci se cachaient sous le masque des vertus civiques, pour arriver plus sûrement à leur but, et ceux-là abjuraient toute pudeur et toute honte, faisant entendre déjà des murmures séditieux, des provocations au meurtre, au pillage et à l'incendie. Un prince de la famille royale conspirait sourdement contre son Souverain; après avoir manqué publiquement de courage pour conduire ses coupables entreprises au terme de son ambition, il épuisait le reste de ses immenses trésors à séduire et à corrompre de vils incendiaires et d'horribles assassins; cet homme affreux présentait l'assemblage de tout ce que le vice et l'immoralité peuvent produire de plus bas, avec ce que les passions les plus effrenées peuvent inspirer de plus audacieux; le duc d'Orléans, également méprisé de tous les partis, abhorré par les uns, et prêt à être abandonné par les autres, quand il ne pourrait

plus payer leurs forfaits , était cependant alors , par lui-même ou par les siens , le mobile et le suprême régulateur de tout ce qui se passait dans le sein de l'assemblée des Jacobins.

Le second parti se composait d'hommes en général amis des lois et partisans déclarés de la constitution qui venait d'être acceptée ; soit qu'ils fussent en effet persuadés de la bonté de cette constitution ; soit qu'ils craignissent de nouveaux orages et de nouveaux troubles , en se prêtant à des changemens que les partis opposés pouvaient encore désirer ; ils formaient entr'eux une espèce de ligue défensive , contre les innovateurs , quelque fut d'ailleurs leur système. Un petit nombre de membres de l'ancienne assemblée constituante , plusieurs du corps législatif , en étaient l'ame , et pour ainsi dire , le centre , et l'on voyait rangés autour d'eux , les amis de l'ordre et de la paix , auxquels venaient successivement se joindre les principales autorités civiles et militaires.

Il ne pouvait y avoir , Messieurs , ni incertitude , ni hésitation de la part de *Vergniaud* , dans le choix qu'il avait à faire : s'il n'eut été qu'un ambitieux , il se fût rangé , n'en doutez pas , sous les bannières factieuses de ces êtres ardents , immoraux , insensés et pervers , prêchant la liberté , parce qu'ils espèrent avoir part à la tyrannie ; mais il était honnête homme et ami de son pays ,

et les défenseurs de l'état le comptent bientôt avec toute la députation de la Gironde, au nombre de leurs membres les plus courageux.

*Vergniaud* ne pouvait paraître dans une assemblée publique ; sans attirer sur lui les regards , sans réunir tous les suffrages , par les charmes entraînants de son éloquence. Il se fit en effet bientôt remarquer , au milieu de ses nombreux collègues : les gens de bien que renfermait l'assemblée législative , s'applaudirent d'avoir un grand orateur et un homme ferme à opposer aux factieux ; les autres le regardèrent comme un ennemi redoutable , qu'il fallait signaler , en attendant qu'on put le perdre , puisqu'on ne pouvait espérer de le corrompre.

Vous rappellerai-je , Messieurs , les manœuvres sourdes et criminelles , de la faction anarchique , préparant , dans l'ombre , ses complots audacieux , se rassemblant , se concertant , pour frapper ses coups d'une main plus sûre , quand le moment sera venu ? Déroulerai-je à vos yeux la liste des conspirateurs qui se présentent , chacun avec leurs bandes d'assassins ? Vous ferai-je remarquer sur cette liste , écrits en lettres de sang , les noms de Robespierre et de Marat , et le nombre des victimes sur lesquelles déjà ils appellent les poignards ? Mais non , Messieurs , je ne dois pas anticiper l'ordre des événemens. Je me contenterai de vous faire

appercevoir les mesures extrêmes, dans lesquelles ces hommes machiavéliques cherchent à entraîner tous les partis, pour en faire naître ensuite des occasions d'accuser, de faiblesse et d'impuissance, l'ordre actuel, et substituer à cet ordre leurs systèmes anarchiques. En vain, quelques sages qui, comme *Vergniaud*, avaient le sentiment de la liberté, et savaient en limiter les droits, en les respectant dans leurs semblables, essayent de faire entendre la voix de la patrie éplorée. De tous côtés on murmure, on s'agite, on s'assemble, on menace. Des citoyens conduits, les uns par un zèle indicret, ou par un sentiment de crainte; les autres, par l'erreur ou l'orgueil, fuient au-delà de nos frontières; l'accueil qu'ils reçoivent des puissances étrangères, leurs préparatifs hostiles, entretenant l'espérance, et soutenant l'audace des mécontents de l'intérieur, augmentent l'inquiétude et la fermentation dans l'état.

*Vergniaud* qui ne sut jamais hésiter dans les circonstances redoutables, provoque par un discours éloquent et plein de logique, le décret qui déclare suspects de conjuration les Français assemblés au-delà des frontières du royaume, et qui seront encore en rassemblement au premier janvier suivant. Il les rappelle, au nom de la patrie gémissante, au poste qu'elle leur confie; il les rappelle auprès de leur Roi qu'ils abandonnent, de leur Roi qui les sollicite de se rallier avec



lui, autour de l'arche constitutionnelle. Bon citoyen, bon politique, *Vergniaud* ne veut point que la patrie frappe de mort ses enfans ingrats, mais c'est au nom de cette même patrie, dont leur absence augmente les cruels déchiremens, qu'il demande que les émigrés non rentrés au délai fixé, dans le sein d'une mère prête à pardonner, soient punis par la perte de leurs places, de leurs traitemens et de leurs pensions.

C'est avec la même énergie et les mêmes vues qu'il s'oppose aux mesures sévères que l'assemblée va prendre contre les ministres d'un Dieu de paix, s'agitans, et préparans la victoire des transfuges. Toujours décidé pour le parti du salut public, mais n'oubliant jamais ce qu'il doit à l'honneur, *Vergniaud* concilie la justice et la nécessité, en faisant ajourner indéfiniment la prestation du nouveau serment que l'on veut exiger de ces ministres, hâtans par leur fol égarement la chute d'un trône dont ils se croient les plus fermes soutiens.

Mesures sages qui ne furent point suivies du succès qu'en attendait l'homme de génie qui, sondant les plaies de l'État, avait découvert les sinistres projets des factieux. Vous le savez, Messieurs, c'est au refus inflexiblement prononcé, que fit le Roi à la journée du 20 juin, de sanctionner les décrets sur les prêtres et les émigrés, que ce malheureux Prince dut la suite de ses in-

fortunes , et que la France elle-même dut attribuer la masse des calamités qui pesa si long-temps sur elle.

Bientôt les esprits échauffés se portent aux extrêmes ; le désordre fait des progrès que l'inertie du gouvernement semble seconder. *Vergniaud* voit la constitution anéantie , l'État ébranlé par les factions castélières qui se heurtent et se déchirent ; il voit les combattans épuisés par leurs efforts mutuels, devenir la proie de celui dont l'audace sanglante et criminelle saura le premier profiter des succès du vainqueur , pour faire de tous , ses esclaves et ses victimes.

Il voit s'éteindre l'amour de la patrie, non dans le cœur des Français , mais dans les partis qui les agitent. Il pleure à l'aspect des maux qui menacent cette patrie qui lui est si chère. Sa douleur augmente son indignation contre les princes étrangers , s'armant et menaçant la France ; il s'étonne de la patience avilissante avec laquelle la nation française endure les outrages faits à son indépendance et à sa souveraineté.

Espérant que la guerre ralentira au-dedans l'effervescence populaire ; présumant au-dehors les plus heureux succès, des courageux efforts d'un peuple qui défend ses droits et ses foyers, *Vergniaud* se réjouit en secret, de cette ligue menaçante. Il s'élançe à la tribune aux harangues ; il proclame

dans un discours plein de feu , la patrie en danger : c'est un appel au courage plutôt qu'un cris d'alarme.

« L'Europe, s'écrie-t-il, en s'adressant à ses  
 » collègues, a les yeux fixés sur vous, apprenez-lui  
 » enfin, ce que c'est que l'Assemblée Nationale  
 » de France : jusqu'ici vous n'avez pris que des  
 » demi-déterminations, et je puis appliquer à vos  
 » mesures le langage que tenait, en pareille occa-  
 » sion, Démosthènes aux Athéniens. » Il demande  
 aux représentans de la nation si ce rôle humiliant  
 est digne d'un grand peuple. « Une pensée, con-  
 » tinue-t-il, échappe en ce moment à mon cœur,  
 » et je terminerai par elle. Il me semble que les  
 » mânes des générations passées viennent se presser  
 » dans ce temple pour vous conjurer, au nom des  
 » maux que l'esclavage leur a fait éprouver, d'en  
 » préserver les générations futures, dont les des-  
 » tinées sont entre vos mains ; soyez à l'avenir  
 » une nouvelle Providence ; associez-vous à la  
 » justice éternelle qui protège les Français. En  
 » méritant le titre de bienfaiteurs de votre patrie,  
 » vous mériterez aussi celui de bienfaiteurs du  
 » genre humain. »

Aux accents de cette voix éloquente et mâle, qui porte dans l'ame des représentans et du peuple, l'admiration et l'enthousiasme, les citoyens, brûlans d'un impatient courage, accourent de

toutes parts se ranger sous les drapeaux de l'armée nationale. La guerre est déclarée.

Je n'ai pas voulu m'interrompre, Messieurs, pour vous faire voir *Vergniaud*, tantôt renouvelant un des plus beaux traits de l'antiquité en s'élevant avec indignation contre l'usage immoral que l'on veut faire d'une lettre décachetée par un mouvement patriotique; mouvement indiscret et criminel; tantôt en s'écriant à la tribune, s'opposant aux proscriptions en masse. « N'entendez-  
» vous pas une voix secrète au fond de votre  
» cœur, qui vous fait appréhender de confondre  
» l'innocent avec le coupable. »

Vous le représenter luttant tantôt avec adresse et tantôt avec force, mais toujours avec courage, contre les efforts des ennemis de l'ordre public, opposant les principes aux systèmes, l'éloquence aux vaines déclamations. Combien de motions séditioneuses furent écartées, combien de mesures désastreuses furent remises à d'autres tems, combien de complots furent retardés par la fermeté de cet homme de bien, dont les conspirateurs craignaient l'heureuse et puissante influence; il fut pendant quelque tems l'espérance et le bouclier de la patrie: mais hélas! que peut toute la sagesse humaine contre le torrent des événemens et le débordement des passions? Le jour que la Providence avait marqué pour l'humiliation de la puissance royale, était arrivé. Les conjurés avaient

fait venir à grands frais, des extrémités de la France, et réuni dans Paris, leurs misérables complices, vil ramas de brigands échappés aux prisons et aux supplices, et grossi d'une foule de gens sans aveu et d'intrigans obscurs, toujours prêts à se jeter au milieu des mouvemens populaires pour prendre leur part du pillage. Une multitude égarée par des émissaires perfides, qui depuis long-temps ne cessaient de crier au dépotisme et à la trahison, se joignit à ces bandes d'assassins; et la journée du 10 août eut le résultat que s'en étaient promis les chefs des agitateurs. Le Roi se retira dans le sein de l'assemblée pour y chercher une sauve-garde contre la fureur d'une populace ameutée, et n'y trouva qu'une honteuse captivité, au lieu de la protection courageuse à laquelle il avait droit de s'attendre. Peu de jours après la suspension du Roi, les massacres de septembre arrivèrent, et la convention fut installée au milieu de toutes ces horreurs.

Revenons sur nos pas, Messieurs, et tirons, s'il se peut, des événemens que j'ai dû chercher à vous retracer ici d'un pinceau vif et rapide, des leçons utiles pour la conduite des hommes, dans ces grandes crises politiques, à l'occasion de celle que *Vergniaud* crut devoir tenir dans cette circonstance. Que peut faire un honnête homme, jeté en quelque sorte hors de sa sphère naturelle, par l'effet d'une agitation et d'une con-

fusion générale, et s'étonnant de se trouver seul, ou presque seul, avec sa vertu, au milieu des assemblées, où le défenseur de l'état, bravant la mort qui le menace, s'oppose envain aux progrès de la hideuse anarchie qui s'avance à grands pas ? Doit-il fuir et se retirer dans les déserts pour se soustraire à ce spectacle odieux ? Mais si la patrie, menacée par des hommes audacieux et pervers, implore son secours ; si, placé au premier rang, comme une sentinelle vigilante et courageuse, il se trouve chargé d'éclairer les complots des méchans, peut-il abandonner son poste dans les momens les plus importans et les plus difficiles ? Ah sans doute ! quel que soit son horreur pour ces hommes affreux, il doit rester au milieu d'eux pour les surveiller du moins, quand son cœur, quand sa réputation même devrait en souffrir. Mais si sa voix ne peut plus se faire entendre, s'il ne reste plus la moindre étincelle d'humanité et de justice dans ces hommes corrompus, que peut-il espérer de ses soins et de ses efforts généreux ? L'homme de bien, Messieurs, se flatte toujours que son exemple, que ses principes, que la voix de la vérité produiront tôt ou tard leur effet. Il ne croit pas aisément à toute la corruption elle-même dont il est le témoin ; il se berce, il se trompe, il se fait illusion ; il espère qu'ici la prudence, et que là le courage pourront réussir à ramener les esprits ; tantôt il use de

ménagement et de condescendance , et tantôt il brave avec audace ; tour à tour il flatte , il menace , il s'indigne , il supplie selon les circonstances et la combinaison des événemens.

A ces traits , Messieurs , ne reconnaissez-vous pas le citoyen vertueux dont je viens sans y penser , de vous retracer la conduite ferme , à la fois , prudente et courageuse. Ne vous semble-t-il pas l'entendre encore , tonner avec force , contre l'impudence et l'effronterie du vice , devant le vice lui-même ? Vous souvient-il de cette sortie véhémence qu'il ne craignit pas de faire contre ces insolens pétitionnaires , qui , sous le nom de suppléans , cherchaient en effet à devenir les dominateurs de l'assemblée , qui ne demandaient pas , mais ordonnaient d'une manière impérieuse leur admission aux honneurs de la séance ; qui n'imploreraient pas , mais commandaient par leurs menaces et ôtaient toute liberté aux suffrages. « Ces » perfides pétitions , dit notre orateur , que sont » elles autre choses que de vraies listes de pros- » cription , et quel est leur but , si ce n'est de » désorganiser l'assemblée , le ministère et l'armée ? » Une autre fois , cherchant à communiquer à l'assemblée les impressions qu'il éprouve à la vue de l'oppression sous laquelle elle gémit ; « Il est » temps , dit-il , de briser ces chaînes honteuses ; » il est temps que ceux , qui font trembler » les hommes de bien , tremblent à leur tour. »

Et cet homme, Messieurs, qui tient un pareil langage est nominativement désigné au fer des assassins ; il le sait, mais au lieu de faire avec eux un lâche traité pour assurer sa vie, il ne se lasse pas de les dénoncer, et de les braver en public. « Je sais, dit-il, qu'ils ont des poi-  
 » gnards à leurs ordres, et n'ont ils pas essayé  
 » plusieurs fois de les diriger contre moi, mais  
 » la mort n'a rien qui puisse m'intimider : ma  
 » vie n'est-elle pas à la patrie ? » Courage admirable, Messieurs, et vraiment sublime qui nous rappelle tout ce que l'antiquité nous propose de plus grand et de plus héroïque ! D'autres fois, s'élevant contre les proscriptions en masse, n'entendez-vous pas, dit-il, une voix secrète qui dit à chacun de vous ces mots : » *Crains de con-*  
 » *fondre le juste avec l'injuste, l'innocent avec*  
 » *le coupable.* » Vous rappelez-vous, Messieurs, cette inquiète sollicitude qu'il fit paraître pour la vie des prisonniers menacés d'un horrible massacre ; et comment il pressa l'assemblée de prendre des mesures capables de procurer la sûreté des prisons, en attendant la punition des coupables ; et quelles furent ses instances pour l'engager à envoyer des commissaires pris dans son sein, au-devant des prisonniers d'Orléans, afin de prévenir un grand crime.

Vous le voyez tantôt, s'indignant à la seule proposition des mesures violatrices de tous les



droits civils et politiques , chercher à maintenir le principe de l'inviolabilité du secret des lettres , qui repose essentiellement sur la foi publique ; et tantôt s'opposer de tout son pouvoir à l'institution barbare des tyrannicides , pour conserver du moins à l'extérieur , quelques restes de décence et de pudeur morale.

Quelle idée vous formez-vous , Messieurs , de l'homme dont je vous entretiens , et que pensez-vous de son caractère , d'après le petit nombre de traits épars que j'ai rassemblé sous vos yeux ? Trouvez-vous ses principes assez fermes , son courage assez intrépide pour résister également à la séduction et à la menace ? Quelques soient vos opinions politiques et vos sentimens intérieurs sur tout ce qui s'est passé , n'êtes-vous pas forcés tous en commun d'admirer ce grand homme , qui ne cessa de se présenter comme un mur d'airain aux efforts des méchants , pendant tout le temps que dura sa carrière législative. Jugerez-vous sévèrement quelques traits de condescendance qu'il crut devoir , sans doute , à la force des événemens et à des rapprochemens possibles , entre les partis opposés. Le tems , Messieurs , vous le savez , est d'un prix infini dans certaines circonstances ; il vaut bien la peine d'être acheté par quelques sacrifices. Et d'ailleurs , Messieurs , quel est celui qui oserait assurer qu'il a bien compris toute la pensée de *Kergniaud* , qu'il a pénétré toute la

profondeur de ses desseins , qu'il a sondé tous les mystères de sa prudence. S'il se trouvait encore aujourd'hui des accusateurs de la mémoire de *Vergniaud* , je me contenterais d'en appeler à votre honorable suffrage , et de leur dire avec vous : ce qu'il y a de certain, c'est que *Vergniaud* fut honnête homme. C'est qu'il fut toujours l'ami de la vertu et le soutien du malheur.

La Convention nationale venait , Messieurs , de succéder à l'assemblée législative. Le département de la Gironde n'avait pas cru pouvoir confier à des hommes plus éclairés , plus probes et plus fermes que n'étaient ses représentans , les pouvoirs illimités dont il avait , à l'imitation du reste de la France , investi ses députés. *Vergniaud* et ses collègues reçurent leur nouvelle mission sans l'avoir sollicitée , mais aussi sans la refuser , comme des âmes pusillanimes auraient pu le faire en n'écoutant que les conseils d'une probité timide et peu généreuse ; « Je vous avoue , écrivait *Ver-*  
 » *gniaud* à un de ses parens , que l'épuisement  
 » de mes forces morales me rend ma nomination  
 » à la Convention aussi pénible qu'elle est d'ail-  
 » leurs flatteuse pour moi. Si les temps eussent  
 » été plus calmes , et si je n'avais cru pouvoir en-  
 » core être utile à mon pays , en résistant à quel-  
 » ques scélérats que je connais et qui me con-  
 » naissent , je n'aurais pas hésité à refuser ; mais  
 » dans les circonstances actuelles ç'eut été une

» lâcheté et je reste. » On peut en croire, Messieurs, cette expression naïve des sentimens dont *Vergniaud* était animé en acceptant ce nouveau poste-d'honneur et de danger. La franchise de son caractère, connu maintenant de vous par sa conduite dans l'assemblée législative, ne doit plus vous laisser aucun doute sur la pureté de ses motifs et la droiture de ses intentions.

Cependant la convention se regardant comme investie du pouvoir de tout détruire, renverse d'un seul coup toutes les institutions monarchiques. La royauté fut abolie, et sur ses ruines ont feignit d'abord de vouloir élever les bases d'une constitution républicaine. Quelques hommes honnêtes ne jugèrent pas cette entreprise impossible, et nourris depuis long-temps de préventions favorables au gouvernement populaire, ils crurent que le moment était venu de voir renaître en France les beaux siècles de la Grèce et de Rome. Leurs âmes s'électrisèrent et s'échauffèrent au point de reveiller en eux des idées gigantesques et chimériques de vertu, et d'exciter dans leur sein le plus noble courage et le plus généreux dévouement. Mais en même-temps, on vit naître de toute part les projets les plus extravagans et les plus insensés. Les ambitieux, les intrigans et les factieux, trouvèrent dans cette fermentation générale de nouveaux alimens à leurs passions, et de nouveaux moyens pour conduire à leurs fins leurs détestables

complots. Pendant ce temps le roi, déchu de tous ses titres de grandeur et de puissance, abreuvé d'amertumes, d'humiliations et d'insultes, attendait dans le calme d'une résignation vertueuse, l'issue du procès sous lequel il devait succomber avec le courage d'une belle ame.

Attachons-nous, Messieurs, aux pas de *Vergniaud*, dans ces circonstances critiques, et voyons s'il démentira l'honnêteté de caractère dont il a jusqu'ici donné des preuves si fortes et si touchantes. On peut d'abord se demander s'il fut républicain de bonne foi et si, après avoir défendu les droits constitutionnels du trône, il ne montra pas quelque incertitude de principes, ou du moins quelque faiblesse en les abandonnant pour embrasser avec chaleur la cause de la démocratie naissante. On voit que je ne crains pas d'être accusé de passer sous silence ou de chercher à dissimuler, par une indigne flatterie, les reproches que des hommes de parti ou des esprits peut réfléchir pourraient faire à sa mémoire. Les peuples de l'ancienne Égypte avaient pour coutume de soumettre tous les morts, de quelque rang et de quelque condition qu'ils fussent, à la censure publique. A leur exemple, je ne crains pas d'attirer tous les regards sur les principes et la conduite de *Vergniaud*, bien persuadé que la réputation de l'homme vertueux doit pouvoir, comme l'or pur, soutenir l'épreuve du creuset. Mais avant de

nous permettre, Messieurs, un jugement sur un point aussi délicat, examinons bien d'abord quelles durent être dans ces momens de crise extraordinaires, les conseils de la prudence ; non de cette prudence craintive et personnelle qui ne consulte que ses propres intérêts, mais de cette sagesse de vues, qui embrasse à la fois tous les événemens, et en calcule froidement les résultats. Ne pensez-vous pas qu'alors toute résistance au torrent de l'opinion eut été non-seulement impossible, mais encore impolitique, insensée ? A la suite d'une explosion aussi terrible que celle du 10 août, le roi ne paraissait plus, aux yeux prévenus de la multitude, qu'un ennemi de son peuple ou un prince trop faible pour tenir désormais les rênes de l'état.

Triste fatalité des événemens qui condamne toujours le vaincu ! Aussi l'établissement de la république fut-il voté d'une voix à peu près unanime, soit par ceux qui croyaient de bonne foi à la possibilité de ce gouvernement, soit par les ambitieux et les anarchistes dont il favorisait les desseins ultérieurs, soit enfin par les royalistes eux-mêmes qui, désespérant du soutien de leur cause, se rangèrent du parti de la nécessité et des circonstances. Je ne sais, Messieurs, si *Vergniaud* n'avait pas naturellement quelques dispositions pour le gouvernement républicain, si ce goût ne s'était pas fortifié en lui par l'étude qu'il avait

faite, toute sa vie, des orateurs et des historiens de la Grèce et de Rome, et par les espérances que les événemens progressifs de la révolution pouvaient lui avoir donné, mais ce que je puis affirmer ici avec confiance, sans crainte d'être démenti par vous, c'est que bien plus ami des lois et de l'ordre, qu'il ne pouvait l'être de quelques théories séduisantes, *Vergniaud* était incapable de sacrifier le bonheur de son pays à de vains systèmes; c'est qu'il n'est aucune circonstance de sa vie où il n'ait été convaincu avec le citoyen de Genève, qu'une révolution est toujours achetée trop cher quand elle coûte une seule goutte de sang. Aussi, Messieurs, vous l'avez vu un des plus fermes soutiens du trône et de l'ordre constitutionnel, tant que le trône et l'ordre constitutionnel ont existé; et si depuis l'établissement de la république, il vous paraît un des plus zélés défenseurs des droits du peuple, vous ne devez pas craindre qu'il cesse d'être le protecteur des principes de la justice et de l'ordre; il sera toujours plus que jamais, n'en doutez pas, la terreur des anarchistes, l'espérance et l'appui des gens de bien.

Cependant, Messieurs, comme il est dans nos destinées que le courage le plus intrépide ne puisse pas toujours venir à bout de ses entreprises, ainsi il est de la nature de la prudence humaine de n'être pas toujours infallible dans ses combi-

naisons et ses calculs. *Vergniaud*, disons le franchement, se trompa, au jugement des cœurs sensibles et vertueux, dans le choix des moyens qu'il crut devoir employer pour sauver le Roi. Désespérant du succès des moyens directs, il borna sa défense au simple appel au peuple, mesure indiscrette, qui le mena plus loin qu'il ne pensait, et fit injustement inscrire son nom sur la liste des assassins de celui qu'il prétendait défendre. Leçon terrible, Messieurs, et bien propres à nous instruire de toutes les conséquences même d'une démarche faible ou incertaine, dans ces temps orageux où la moindre imprudence peut servir le crime, et lui fournir des moyens et des armes ! Comment, après un tel exemple, ne pas se défier de sa propre sagesse ? Car enfin, qui pourrait se flatter, dans des circonstances semblables, d'être plus habile que *Vergniaud* à démêler les fils secrets d'une intrigue, à lire dans l'âme des conspirateurs, à pénétrer leurs complots, à calculer leurs moyens et leurs efforts ? Qui plus que lui pouvait, sans passer pour présomptueux, compter sur les effets de son éloquence ? Cette éloquence, Messieurs, vous le savez, ne le trahit point dans cette occasion importante ; son discours sur l'appel au peuple est un morceau admirable et digne des plus grands maîtres. Il abonde en pensées fortes, en tableaux énergiques, en mouvemens oratoires, en réflexions

profondes ; il expose , il invoque tous les principes , il descend dans tous les cœurs , il agite toutes les passions , il met en jeu tous les intérêts. Ici c'est la guerre avec toutes ses horreurs , ce sont des villes désertes et des champs sans culture , c'est la France entière changée en une vaste solitude , en un immense tombeau ; là c'est un chef de brigands , s'élevant sur les ruines de la patrie , jusqu'au plus haut degré de la tyrannie et proclamé par de vils assassins , le défenseur des droits du peuple qu'il opprime et qu'il égorge. « Qui pourra désormais , dit-il , habiter » cette terre de désolation et de mort ? Que de » viendrez-vous citoyens industriels , dont le » travail fait toute la richesse ? Irez-vous trouver » ces perfides amis qui vous auront jettés dans » l'abyme ? Voulez-vous que je vous dise ce qu'ils » vous répondront ? Vous voulez du pain ! Eh » bien , allez dans les carrières disputer à la terre , » quelques lambeaux sanglans des victimes que » nous avons égorgées ! ou bien voulez-vous du » sang ? Prenez , en voici. Du sang et des cada- » vres ! Nous n'avons pas d'autre nourriture à » vous offrir. » Que ne puis-je ici , Messieurs , rassembler un plus grand nombre de traits semblables à celui que je viens de citer pour vous faire mieux connaître ce nouveau Demosthène , que la vue des maux qui menacent sa patrie transporte d'une vertueuse indignation ? Que ne



puis-je vous faire voir ce grand orateur , évoquant en quelque sorte , aux yeux des spectateurs étonnés , l'ombre plaintive de la patrie , désolée , déchirée par ses propres enfans , cherchant à les astendrir par le spectacle de ses douleurs , et voulant leur fermer la carrière d'opprobre et de malheur dans laquelle ils se précipitent en aveugles. Il ne leur parle que d'eux-mêmes , il ne les entretient que de leurs propres intérêts , il semble oublier tout ce que la position d'un roi malheureux peut inspirer à des ames sensibles , il sait qu'il parle à des hommes prévenus , à des esprits égarés ou factieux. Mais si par suite de son système de défense , il suppose le roi coupable , du moins il ne l'accable pas de reproches et d'injures , il n'oublie pas devant lui les règles de la décence , il ne s'écarte pas du respect qui est dû à une victime d'un si haut rang , dans un pareil état d'humiliations et d'angoisses.

Vous savez , Messieurs , par quelles manœuvres les anarchistes triomphèrent , et combien leur audace s'accrut par ce premier succès. Vous n'allez plus voir chaque jour de leur part que nouvelles entreprises et nouveaux attentats. Vous verrez les principes méconnus , les lois violées , les sentimens de toute convenance oubliés ou foulés aux pieds ; ici les factions qui s'étaient un instant réunies pour abattre et détruire , se diviser de nouveau pour partager les dépouilles et s'emparer du pou-

voir, former des partis dans le sein des partis, se dénoncer, se trahir, s'accuser, se combattre; là des citoyens consternés ne sachant de quel côté porter leurs espérances, faisant des vœux pour ceux qui font entendre encore les mots d'ordre, de justice et de lois, mais n'osant se déclarer ouvertement pour eux, dans la crainte d'exposer leur liberté ou leur vie.

Cependant avec les noms de république, d'égalité et de liberté, retentissent de toute part les qualifications meurtrières de royalistes et des conspirateurs, dont chaque parti cherche à rejeter l'odieuse sur le parti qu'il veut détruire. Cette accusation vague, devient entre les mains des véritables conspirateurs, une arme terrible dont ils se servent pour intimider les gens de bien, et comprimer tous les sentimens de générosité et de vertu. Des factieux se présentent chaque jour à la barre de la convention pour accuser, pour dénoncer, pour provoquer des mesures sangui- naires; les assassins de septembre eux-mêmes, osent y paraître pour demander l'impunité de leurs crimes, et l'autorisation légale pour en commettre de nouveaux et de plus affreux encore. C'est alors, Messieurs, que *Vergniaud* s'élance à la tribune avec l'indignation d'une âme vertueuse et profondément affectée. « Eh quoi, dit-il, voulez-vous » faire regretter les formes monarchiques en mon- » trant sans cesse la république sous des formes

» hideuses ? Qui sont ceux qui viennent ici en-  
 » traver les délibérations de l'assemblée ? Qui  
 » viennent y porter le désordre, la confusion et  
 » la violence ? Qui précipitent ses décisions afin  
 » de l'entraîner dans des excès qui la déshono-  
 » rent et la couvrent d'opprobre ? Que l'assem-  
 » blée des représentans de la nation, sache enfin  
 » se respecter elle-même, si elle veut qu'on la  
 » respecte, soit au-dedans, soit au-dehors. »

Que ne fut-il au pouvoir de *Vergniaud*, d'empêcher l'établissement de ce tribunal de sang, qui, sous le nom de tribunal révolutionnaire, couvrit tout le sol de la France de prisons et d'échaffauds, et plongea la nation entière dans le deuil ! Il en retarda du moins, autant qu'il put, le décret barbare, en l'attaquant avec toute la force de sa mâle éloquence ; mais sa voix courageuse fut enfin contrainte de céder aux hurlemens affreux de tous les tigres avides de sang, qui attendaient leur proie.

A quel moment nous sommes arrivés, Messieurs, et comment en soutenir même aujourd'hui le tableau déchirant et rempli d'horreur ! L'homme le plus intrépide frémit au souvenir seul du danger auquel il a eu le bonheur d'échapper, et ce n'est qu'avec une répugnance extrême que l'esprit se reporte sur des scènes dégoûtantes de carnage et de sang ! Cependant il nous faut suivre notre héros sur le théâtre de sa gloire, et je dois vous

le montrer encore aux prises avec les monstres hideux qu'il combat avec un noble courage dans l'espoir d'en délivrer sa patrie. Voyez-le montant à la tribune pour signaler à la France, à l'Europe, au monde entier, Marat, le sanguinaire Marat, dont la soif ne peut être assouvie que par le sang des trois cents mille victimes; Robespierre, ce tyran féroce et soupçonneux qui s'entourne d'assassins et de chaffauds pour se frayer une route vers le trône; la commune de Paris, cette infidèle dépositaire d'une autorité qu'elle ne reçut, que pour protéger les bons citoyens, et dont elle abuse pour les conduire à la mort. Il les accuse en leur présence, au milieu de leurs amis, de leurs affidés de leurs complices; il brave leurs cris et leurs menaces; ah! Ce n'est pas pour lui qu'il craint; il a fait déjà depuis long-temps, comme un autre Décimus, le sacrifice de sa vie; c'est pour sa patrie, c'est pour les gens de bien, dont ces tyrans affreux se partagent entr'eux les dépouilles sanglantes. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, entendre la voix de l'orateur romain, dénonçant à la fois les proscriptions de Sylla, les rapines de Verrès et les complots audacieux de Catilina. Orateur sublime, citoyen généreux en qui je ne sais ce que je dois louer le plus, ou de ton éloquence ou de ton dévouement, reçois ici le tribut solennel de reconnaissance et d'admiration que tous les hommes honnêtes doivent à

la vertu. Hélas , Messieurs , c'est peut-être pour la dernière fois que cette voix éloquente pourra se faire entendre dans cette assemblée, qui va tomber désormais au pouvoir des factieux ! Le combat que *Vergniaud* livre aux anarchistes est un combat à mort, et du moment qu'il n'aura pas réussi à renverser les oppresseurs de sa patrie, il doit nécessairement tomber lui-même sous leurs coups. C'en est fait, Messieurs, ni les accens énergiques de l'éloquence de *Vergniaud*, ni les transports sublimes de son indignation et de son zèle, ni le tableau fidèle des maux sous lesquels gémissent les bons citoyens, et de ceux plus grands encore dont ils sont menacés, ne peuvent rendre aux esprits abattus, le degré de courage nécessaire pour tenter de s'y soustraire. Marrat frappé déjà d'un décret d'accusation, et placé dans ce moment même, comme conspirateur, sous la surveillance et le glaive des lois, Marat triomphe et fait trembler tous ceux que *Vergniaud* tâche en vain de retirer de leur funeste assoupissement. Ames faibles et pusillanimes, vous méritez le sort qui vous est réservé; vous ne tarderez pas à justifier ces paroles prophétiques de notre orateur, qui vous en a fait la menace, *la révolution, comme un autre Saturne, dévorera ses enfans*; oui, vous périrez vous-même, puisque vous refusez de secourir ceux qui veulent vous délivrer de vos tyrans.

C'est alors, Messieurs, que *Vergniaud* désespé-

rant, pour la première fois du salut de la patrie, appelle le peuple à se sauver lui-même : « Faites » que nos concitoyens nous retirent des pouvoirs » dont il ne nous est plus possible de faire usa- » ge, écrit-il au département de la Gironde; nous » ne craignons point la mort, mais le danger de- » vient de jour en jour plus pressant; il n'y a plus » un moment à perdre; tenez-vous prêts; si l'on » m'y force, je vous appelle de la tribune pour » nous défendre, s'il en est tems encore, ou du » moins si nous ne sommes plus, pour venger » la liberté en exterminant les tyrans. »

Il est difficile en effet, de se faire une idée de l'audace que déployèrent les factieux, du moment qu'ils s'aperçurent qu'ils pouvaient tout entreprendre et tout oser : trop sûres de l'impunité, leurs bandes affreuses se répandaient dans la capitale, et livraient tout au pillage. Chaque jour elles se présentaient à la barre de la Convention, pour demander la proscription des meilleurs citoyens, parmi lesquels elles ne manquaient jamais de désigner *Vergniaud* et quelques autres députés fidèles, comme des contre-révolutionnaires et des fédéralistes. Ah ! sans doute ils sont des contre-révolutionnaires, si par ce mot il faut entendre des amis de l'ordre, de la justice et des lois; ils sont des fédéralistes, si l'on peut nommer ainsi des hommes vertueux, ligés contre des scélérats, des incendiaires et des assassins. Plut à Dieu que tous les habitans de la

France fussent des contre-révolutionnaires et des fédéralistes, comme *Vergniaud* et ses braves amis; qu'ils en eussent le courage et les principes! la patrie serait sauvée.

Mais hélas! Messieurs, c'est le crime qui triomphe. La journée du 31 mai, préparée sourdement depuis quelque tems, éclate tout-à-coup. Le canon d'alarme se fait entendre; la générale est battue; les sections se rassemblent et se remplissent de conspirateurs; tous les citoyens sont dans l'effroi; on craint des massacres plus affreux que ceux de septembre; on ne sait ce que présage tout ce tumulte, toute cette inquiétude; les barrières sont fermées; on apprend qu'un comité composé de quelques hommes audacieux, en a donné l'ordre; qu'il a déclaré Paris en insurrection; qu'il prépare des mesures extraordinaires. Cependant la Convention est assemblée; le maire de Paris, à la tête de la commune conspiratrice, se présente pour demander, au nom du peuple, le décret d'accusation contre *Vergniaud* et un grand nombre de députés, amis de l'ordre et des lois; les assassins ont forcé l'enceinte des délibérations; ils siègent parmi les votans; ils se joignent aux députés factieux; une multitude de bandits, armés de piques et de fusils, entoure la convention et dirige contre elle des canons chargés à mitraille; le féroce Henriot, à la tête de quelques hommes encore teints du sang de septembre, vient confirmer le

prétendu vœu du peuple ; exprimé par le maire de Paris ; *Vergniaud* est décrété d'accusation, et peu de tems après il est plongé dans les cachots, par un ordre des membres du comité de salut public, nouveaux décemvirs, qui déjà font tout trembler sous leur tyrannie naissante.

*Vergniaud*, Messieurs, ne songea point à se soustraire par la fuite, au décret d'accusation porté contre lui. Je ne puis croire qu'il ait eu quelque confiance dans la justice des hommes de parti, qui devaient prononcer sur son sort. Comment aurait-il pu se faire un seul moment illusion, sur l'extrême corruption et l'immoralité de ses juges, qui d'ailleurs étaient tous personnellement ses ennemis ? Il sentait plus que personne toute la force de cette vérité, applicable sur-tout aux tems de révolution et aux divisions intestines, *malheur aux vaincus*. Il sait trop bien, qu'après la défaite de Pharsale, il ne reste plus au vertueux Caton que choix du supplice ou de la mort volontaire : plus grand que lui peut-être, dans ce dernier moment, il ne provoque pas, il attend avec courage le glaive qui doit le frapper ; il brave, jusques dans les fers, les ennemis de sa patrie, et demande leur punition : « Je me suis mis volontairement en état d'arrestation, écrit-il à la convention, pour offrir ma tête en expiation des trahisons dont je serai vaincu ; si mes ennemis ne produisent des preuves,



» je demande à mon tour qu'ils aillent à l'é-  
 » chaffaud. »

Reconnaissez-vous, Messieurs, à ce langage ferme, un conspirateur ou un ennemi de son pays, prêt à le vendre ou à l'asservir, s'il en trouve l'occasion favorable? L'innocence au contraire s'exprima-t-elle jamais avec une plus noble fierté, et jamais la fermeté d'âme se montra-t-elle sous un caractère plus imposant et plus auguste? Traduit devant le tribunal révolutionnaire, et ne pouvant plus douter de l'arrêt qui va le condamner, *Vergniaud* conserve cet air calme et plein de dignité, qui fait trembler les bourreaux en présence de leurs victimes. En voyant assis sur les sièges des juges, les assassins de septembre, *Vergniaud* put éprouver quelque émotion; que dis-je? il dut sentir toute l'horreur des destinées de la France, dont il avait, plus d'une fois, montré dans l'avenir le tableau aussi fidèle qu'effrayant; il put répandre quelques pleurs, non sur son sort, sa carrière était glorieusement remplie, mais sur celui de sa patrie qu'il laissait par sa mort sans défenseur et sans appui. Cette considération sans doute était capable de ranimer en lui quelques étincelles de cet espoir bienfaisant, qui suit l'homme jusques dans ses derniers momens; elle put lui faire paraître de quelque prix la prolongation de son existence, ne fût-elle que de quelques jours, afin de pouvoir encore combattre les ennemis de son

pays ; elle put prêter à son éloquence, quelques tours vifs, quelques mouvemens heureux, que l'intérêt seul, de sa propre défense, ne lui eut peut-être pas inspirés. Je ne sais, Messieurs, si c'était la force de la vérité, ou le charme puissant de cette éloquence entraînant, qui s'insinuait dans le sein de ces ames féroces, à mesure que *Vergniaud* développait les motifs de sa défense; mais il est certain que le président barbare de ce tribunal de sang, donna la preuve qu'il en redoutait les effets, et qu'il s'empressa, craignant de voir échapper sa proie, de solliciter et d'obtenir un décret, pour faire fermer les débats, et remettre les victimes entre les mains de leurs bourreaux.

Ainsi périt, Messieurs, cet orateur célèbre; le barreau perdit en lui un de ses plus beaux ornemens, et la patrie son plus ferme soutien. Après avoir marché glorieusement sur les traces des Cochin, des Normant, des Daguesseau, qu'il suivit de près, qu'il égala peut-être; il était digne de prendre place à côté des Puffendorf, des Grotius, des Montesquieu, de J. J. Rousseau.

Les troubles politiques de son pays, consumèrent toute l'activité de son âge, dans un âge où ses connaissances profondes en législation, pouvaient le servir utilement. Il fut arrêté au milieu de sa carrière par une faction anarchique, qu'il lui fallut combattre sans cesse, et sous laquelle il

finit par succomber, après avoir fait de vains efforts pour sauver sa patrie; mais cette patrie reconnaissante n'en proclame pas moins, d'une manière solennelle, ses immortels services, et le nom de VERGNIAUD est à jamais placé dans les fastes de mémoire, parmi ceux des écrivains qui l'ont illustrée, des législateurs qui l'ont honorée, des héros qui l'ont défendue au prix de leur sang. Grâces soient rendues au Grand-Homme qui préside aux destinées de la France et de l'Europe entière, la mémoire de *Vergniaud* reçoit aujourd'hui un hommage public jusques dans le palais des rois; elle vivra éternellement et traversera désormais avec gloire la longue suite des générations et des siècles.




---

A LIMOGES,

Chez J.-B. et H. DALESME, Imprimeurs de la  
Préfecture et du Lycée.